

## Eoliennes : des élus corrompus ?

Par Le Nouvel Observateur avec AFP

Publié le 04-07-2014 à 07h51

Le Service central de prévention de la corruption met en garde contre la multiplication des "prises illégales d'intérêts" d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne.



Le Service central de prévention de la corruption (SCPC) met en garde les pouvoirs publics contre la multiplication des "prises illégales d'intérêts" d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne, dans un rapport cité par **"le Figaro (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/07/03/01016-20140703ARTFIG00301-parcs-eoliens-alerte-a-la-corruption-des-elus.php>)"** du vendredi 4 juillet.

Le SCPC, qui dépend du ministère de la Justice, évoque un "phénomène d'ampleur" dans son rapport d'activité 2013. "Le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêt impliquant des élus locaux", est-il écrit dans ce document cité par Le Figaro.

Selon le rapport, les élus visés sont attirés par "les revenus substantiels tirés de l'implantation d'éoliennes sur de terrains leur appartenant et par un régime fiscal favorable".

Le SCPC met aussi en avant la pression exercée par les opérateurs éoliens sur les élus à travers des "chartes morales d'étroites collaboration". Il se dit "destinataire d'un nombre croissant de procédures engagées" portant sur des "dérives graves entraînant des recours devant les juridictions administratives" et des "plaintes déposées auprès de plusieurs parquets".

Le SCPC juge "impératif d'empêcher et de sanctionner toute confusion entre l'intérêt public, que doivent servir l'élus dans le cadre de leur mandat, et l'intérêt personnel qu'ils peuvent retirer d'une opération". Il réclame un **audit (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/audit>)** afin d'évaluer le risque d'"atteintes à la probité beaucoup plus graves, comme celui de la corruption".